



Signature du préavis de départ d'un logement

Par **courtoise**, le **04/11/2010** à **15:16**

Bonjour,

Mon ami et moi nous séparons. Nous nous étions mis d'accord pour poser le préavis de notre logement en location, ce que j'ai fait, malheureusement sans signer le préavis. Notre agence nous demande sa signature.

Mon ami a fait croire à l'agence qu'il n'avait jamais entendu parler d'un préavis, qu'il n'est pas d'accord et ne veut pas partir dans le délai prévu (qui est déjà de trois mois - c'est long). Il refuse donc de signer le papier.

Quels sont mes recours ?

Comment puis-je sortir de ce bail s'il refuse de coopérer ?

Croyez-moi, trois mois de préavis en situation de séparation, c'est déjà très long et très dur à gérer, je ne peux pas me résoudre à augmenter ce délai juste pour son bon plaisir. Je pense d'ailleurs qu'il ne veut augmenter ce délai que par pure contradiction... J'ai essayé de négocier mais il n'y a rien à faire, c'est la seule chose qu'il a trouvé pour me coincer...

Toute réponse sera appréciée, je ne sais vraiment pas quoi faire...

Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **04/11/2010** à **18:16**

Si vous êtes tous les deux co-titulaires du bail, chacun doit envoyer son congé en LRAR pour rompre le bail. Il a le droit de ne pas envoyer le sien et de rester dans les lieux.

Le votre est parfaitement valable. A la fin de votre préavis, vous n'êtes plus locataire.

S'il y a une clause de solidarité dans le bail, vous devenez caution pour le locataire restant en place.